

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 12

présenté par

M. Le Fur

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Après la première phrase de l'alinéa 12, insérer la phrase suivante :

« Elle doit également concourir à la maîtrise des flux migratoires. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le CICID a explicitement reconnu le lien qui unit l'aide publique au développement et la maîtrise de l'immigration, notamment irrégulière. Il est donc nécessaire de rappeler l'importance de la maîtrise des flux migratoires parmi les objectifs de la politique d'aide au développement qui figurent dans le cadre de partenariat global.

Des conséquences concrètes doivent être tirées de cette affirmation : le fait de conditionner l'aide publique au développement à la délivrance effective des laissez-passer consulaires en est une.